

Table des matières

Politique d'Assistance Financière du BIDMC.....	3
Applicable A	3
Références	3
Objet.....	3
Définitions.....	4
Admissibilité à l'Assistance Financière du BIDMC.....	9
Services Non Admissibles à l'Assistance Financière du BIDMC	10
Assistance Disponible	10
Programmes d'Assistance Sociale	11
Assistance par l'entremise du Revenu de sécurité sanitaire	12
Rôle du Conseiller en Assistance Financière	14
Obligations du Patient.....	16
Assistance Financière aux Hôpitaux	17
Rabais sur l'Assistance Financière	19
Politique d'Assistance Financière	20
Les Raisons du Refus	22
La Présomption d'Admissibilité	22
Non assuré Montant de la remise et exclusions	23
Services Médicaux d'Urgence	23
Crédit et Encaissement.....	24
Exigences Réglementaires	24
Annexe 1	25
Formulaire de Demande de Soins de Bienfaisance.....	25
Annexe 2	29
Demande pour Problèmes Médicaux	29
Annexe 3	33
Tableau de rabais Basé sur les seuils des revenus et des actifs	33
Annexe 4	34
Montants Généralement Facturés (AGB)	34

Annexe 5	35
Fournisseurs et Cliniques - Couverts et Non Couverts.....	35
Annexe 6	59
Accès Public aux Documents.....	59
Historique de la politique.....	60

Politique d'Assistance Financière du BIDMC

Applicable A Cette politique s'applique au Beth Israel Deaconess Medical Center Inc. (« BIDMC », l’ « hôpital » ou l’ « Hôpital »), en ce qui concerne l’hôpital qu’il exploite et toute entité实质上 liée (tel que défini dans la section 501(r) des règlements du Ministère du Trésor) et les prestataires employés par ou affiliés au BIDMC (voir l’Annexe 5) Pour la liste complète des prestataires couverts sous cette politique).

Références EMTALA : Collecte d’informations financières
Politique de crédit et de recouvrement
Recommandations fédérales sur la pauvreté, Département de la santé et des services sociaux des États-Unis
Avis de l’IRS 2015 - 46 et 29 CFR §§1.501(r)-(4)-(6)
Annexe 1 : Demande d’Assistance Financière pour les soins de bienfaisance
Annexe 2 : Demande d’Assistance Financière pour difficultés médicales
Annexe 3 : Tableau d’actualisation basé sur les seuils de revenu et d’actifs
Annexe 4 : Montants généralement facturés (AGB)
Annexe 5 : Fournisseurs et ministères, visés et non visés
Annexe 6 : Accès du public aux documents

Objet Notre mission est de nous distinguer par l’excellence dans les soins aux patients, l’éducation, la recherche et l’amélioration de la santé dans les communautés que nous servons.

Le BIDMC s’engage à fournir une assistance financière aux patients qui ont besoin de soins de santé et qui ne sont pas assurés, sous-assurés, inadmissibles à un programme gouvernemental ou autrement incapables de payer des Soins d’Urgence, des Soins Urgents ou d’autres Soins Médicalement Nécessaires en fonction de leur situation financière individuelle. La présente politique d’Assistance Financière veut se conformer aux lois fédérales et étatiques applicables à notre secteur de service. Les patients éligibles à l’Assistance Financière recevront des soins à prix réduit de la part des prestataires BIDMC habilités. Les patients jugés admissibles à l’Assistance Financière d’un hôpital affilié (y compris l’hôpital Addison Gilbert ; l’hôpital Anna Jaques ; l’hôpital BayRidge ; l’hôpital Beth Israel

Deacons – Milton ; l'hôpital Beth Israel Deacons – Needham ; l'hôpital Beth Israel Deacons- Plymouth ; l'hôpital Beverly ; l'hôpital et centre médical Lahey, Burlington ; le centre médical Lahey, Peabody ; l'hôpital Mount Auburn ; l'hôpital New England Baptist ; et l'hôpital Winchester) ne seront pas tenus de présenter une nouvelle demande d'Assistance Financière au BIDMC pendant la Période d'Admissibilité.

L'Assistance Financière offerte en vertu de la présente politique est accordée dans l'espoir que les patients collaboreront au processus de demande de la politique et à ceux des programmes d'intérêt public ou de couverture qui pourraient être offerts pour couvrir le coût des soins.

Nous ne ferons aucune discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la race, la croyance, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'origine nationale ou le statut d'immigration du patient au moment de déterminer son admissibilité.

Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à tous les articles de la présente politique.

La classification des services d'urgence et des services non-urgents est fondée sur les définitions générales suivantes, ainsi que sur la décision médicale du clinicien traitant. Les définitions des services de Soins d'Urgence ou de Soins Urgents fournies ci-dessous sont également utilisées par l'Hôpital pour déterminer la couverture admissible des urgences et des créances urgentes irrécouvrables dans le cadre du programme d'Assistance Financière de l'hôpital, y compris le Revenu de sécurité sanitaire.

Actifs : Composé de :

- Comptes d'épargne
- Vérification des comptes
- Comptes d'épargne-santé (CES)*
- Modalités de remboursement des soins de santé (ERS)*
- Comptes de dépenses flexibles (CDF)*

* Si un patient/Garant a un CES, un ERS, un CDF ou un fonds similaire désigné pour les frais médicaux familiaux, cette personne n'est pas admissible à l'assistance en vertu de cette politique, tant que ces actifs ne sont pas épuisés.

Admissibilité Présumée : Dans certaines circonstances, les Patients Non Assurés peuvent être présumés ou jugés admissibles à une Assistance Financière en fonction de leur inscription à d'autres programmes liés aux ressources ou à d'autres sources d'information, non fournies directement par le patient, pour faire une évaluation individuelle des besoins financiers.

Assistance Financière : L'assistance, qui consiste en des soins de bienfaisance et des soins médicaux d'urgence, fournie aux patients admissibles qui, autrement, éprouveraient des difficultés financières, afin de les libérer d'une obligation financière pour des Soins d'Urgence, les Soins Urgents ou les Soins Médicalement Nécessaires fournis par le BIDMC.

Assureur Privé d'Assurance Maladie : Toute organisation qui n'est pas une unité gouvernementale qui offre une assurance-maladie, y compris les organisations non-gouvernementales qui administrent un régime d'assurance-maladie en vertu de la Loi Avantage assurance maladie.

Condition Médicale d'Urgence : Au sens de l'article 1867 de La loi sur la sécurité sociale (42 U.S.C. 1395dd), l'expression « Etat Médical d'Urgence » désigne un état médical se manifestant par des symptômes aigus suffisamment graves pour que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que l'absence de soins médicaux entraîne :

1. Le fait de mettre gravement en danger la santé de la personne (où dans le cas d'une femme enceinte, la santé de la femme ou de son enfant à naître) ;
2. L'atteinte grave aux fonctions corporelles ;
3. Le dysfonctionnement grave d'un organe ou d'une partie du corps ; ou
4. Dans le cas d'une femme enceinte qui a des contractions :
 - a. Il n'y a pas assez de temps pour effectuer un transfert en toute sécurité à un autre hôpital pour l'accouchement ; et
 - b. Ce transfert peut constituer une menace pour la santé ou la sécurité de la femme ou de l'enfant à naître.

En-Réseau : Le BIDMC et ses affiliés sont contractés par la compagnie d'assurance du patient pour le remboursement à des taux négociés.

Famille : telle que définie par le Service du recensement des États-Unis, un groupe de deux personnes ou plus qui résident ensemble et qui sont liées par la naissance, le mariage ou l'adoption. Si un patient demande qu'une personne soit considérée comme une personne à charge dans sa déclaration de revenus, selon les règles du Service des Impôts, elle peut être considérée

comme une personne à charge aux fins de la détermination de son admissibilité à cette politique.

Frais Bruts : Total des frais au plein tarif établi pour la prestation de services de soins aux patients, avant déduction des recettes.

Frais d'Assurance-Maladie à l'acte : C'est l'assurance-maladie offerte en vertu de la partie A et de la partie B du titre XVIII de la Loi sur la sécurité sociale (42 USC 1395c-1395w-5) de Medicare.

Garant : Une personne autre que le patient qui est responsable de la facture du patient.

Hors-Réseau : Le BIDMC et ses affiliés ne sont pas contractés par la compagnie d'assurance du patient pour le remboursement à des taux négociés, résultant habituellement à une plus grande responsabilité du patient.

Montants Généralement Facturés (AGB) : L'AGB se définit comme les montants généralement facturés pour les Soins d'Urgence, Soins Urgents ou autres Soins Médicalement Nécessaires aux personnes qui ont une assurance couvrant ces soins. Le BIDMC utilise la méthode « Look-Back » décrite dans 29 CFR § 1.501(r)-5(b)(3) pour déterminer son pourcentage AGB. Le pourcentage AGB est calculé en divisant la somme des montants de toutes les demandes de remboursement du BIDMC pour les Soins d'Urgence et autres Soins Médicalement Nécessaires qui ont été autorisés par les assureurs privés et le régime d'assurance-maladie au cours de l'exercice précédent (du 1er Octobre au 30 Septembre) (y compris la coassurance, les co-paiements et les franchises) par la somme des Frais Bruts associés pour ces demandes. L'AGB est ensuite déterminé en multipliant le pourcentage de l'AGB par les Frais Bruts pour les soins fournis au patient. Le BIDMC n'utilise qu'un seul pourcentage AGB et n'en calcule pas un autre pour les différents types de soins. Le pourcentage de l'AGB sera calculé annuellement au plus tard le 45e jour suivant la clôture de l'exercice précédent, et mis en œuvre au plus tard le 120e jour suivant la clôture de l'exercice financier. Lorsqu'il est établi qu'une personne est admissible à une Assistance Financière en vertu de la présente politique, il ne peut lui être facturé plus que l'AGB pour les Soins d'Urgence, les Soins Urgents ou autres Soins Médicalement Nécessaires.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe quatre (4).

Niveau Fédéral de Pauvreté : Le Niveau fédéral de pauvreté (FPL) utilise les seuils de revenu qui varient selon la taille et la composition des Familles

pour déterminer qui vit dans la pauvreté aux États-Unis. Il est mis à jour périodiquement dans le Régistre Fédéral par le Département de la Santé et des Services Sociaux des États-Unis en vertu du paragraphe (2) de la section 9902 du Titre 42 du Code des États-Unis. Les lignes directrices actuelles du FPL peuvent être consultées à l'adresse <https://aspe.hhs.gov/poverty-guidelines>.

Patient Non Assuré : Un patient qui n'est pas couvert par un assureur santé privé, un assureur ERISA, un programme fédéral de soins de santé (y compris, sans s'y limiter, Medicare à l'acte, Medicaid, SCHIP et CHAMPUS), une indemnisation des accidents du travail ou toute autre aide fournie par un tiers pour couvrir le coût des frais médicaux du patient. Cela inclurait des services qui ne sont pas couverts en raison de limitations réseau, d'avantages d'assurance épuisés, ou d'autres services non couverts.

Patient Sous-Assuré : Toute personne bénéficiant d'une couverture privée ou gouvernementale pour laquelle il serait difficile financièrement de payer intégralement les frais médicaux prévus pour les services médicaux fournis par le BIDMC.

Période d'Admissibilité : Les demandeurs jugés admissibles à une Assistance Financière se verront accorder une aide pour une période de six mois à compter de la date d'acceptation. Les patients admissibles à l'Assistance Financière peuvent attester qu'il n'y a eu aucun changement à leur situation financière à la fin de la Période d'Admissibilité de six (6) mois pour prolonger l'admissibilité de six (6) mois.

Utilisateur Remise pour les non assurés : remise appliquée aux patients non assurés (voir définition ci-dessous) pour les services médicaux nécessaires. Les exclusions à cette remise sont appliquées et sont contenues dans cette politique.

Période de Demande : C'est la période au cours de laquelle les demandes d'Assistance Financière seront acceptées et traitées. La période de demande commence à la date à laquelle le premier relevé de facturation après le congé est fourni et se termine le 240e jour après cette date.

Plan de Paiement : C'est un Plan de Paiement accepté par le BIDMC ou par un tiers représentant le BIDMC et le patient/Garant pour les frais à la charge du patient. Le Plan de Paiement tiendra compte de la situation financière du patient, du montant dû et de tout paiement antérieur.

Problèmes Médicaux : Assistance Financière accordée aux patients admissibles dont les frais médicaux représentent au moins 25 % de leur Revenu Familial.

Revenu Familial : Le Revenu Familial d'un demandeur est le revenu brut combiné de tous les membres adultes de la Famille vivant dans le même ménage et figurant dans la dernière déclaration de revenus fédérale. Pour les patients de moins de 18 ans, le Revenu Familial comprend celui du ou des parents ou des beaux-parents, ou des beaux-parents, ou des parents soignants. Le Revenu Familial est déterminé à l'aide de la définition du Census Bureau, telle que suivie pour les lignes directrices fédérales sur la pauvreté :

1. Comprend les gains, les indemnités de chômage, les indemnités d'accident du travail, la sécurité sociale, les revenus supplémentaires de sécurité, l'aide publique, les paiements aux anciens combattants, les prestations de survivant, les revenus de pension ou de retraite, les intérêts, les dividendes, les loyers, les redevances, les revenus de succession, les fiducies, les allocations scolaires, les pensions alimentaires pour enfants
2. Les avantages autres qu'en espèces (comme les bons d'alimentation et les subventions au logement) ne comptent pas
3. Déterminé sur une base avant impôts (brut)
4. Exclut les gains et les pertes en capital

Sans-abri : Tel que défini par le gouvernement fédéral, et publié dans le registre fédéral par le HUD : « Personne ou Famille qui n'a pas de résidence de nuit fixe, régulière et adéquate, ce qui signifie qu'elle a une résidence de nuit principale qui est un lieu public ou privé non destiné à l'habitation humaine ou qui vit dans un refuge public ou privé conçu pour offrir des conditions de vie temporaires. Cette catégorie comprend également les personnes qui quittent un établissement où elles ont résidé pendant 90 jours ou moins et qui résidaient dans un refuge d'urgence ou un endroit non destiné à l'habitation humaine immédiatement avant leur entrée en établissement. »

Service Électif : Un service hospitalier qui n'est pas qualifié de Soins d'Urgence, de Soins Urgents ou d'autres Services Médicalement Nécessaires (comme défini ci-dessous),

Soins d'Urgence : Articles ou services fournis pour les besoins d'évaluation, de diagnostic ou de traitement d'une Condition Médicale d'Urgence.

Soins de Bienfaisance : Les patients, ou leurs Garants, dont le Revenu Familial annuel est égal ou inférieur à 400 % du FPL et qui satisfont par ailleurs aux autres critères d'admissibilité énoncés dans la présente politique, recevront une exonération totale du solde des services médicaux admissibles fournis par le BIDMC pour l'équilibre responsable du patient.

Soins Médicalement Nécessaires : Ce sont les articles et services médicaux nécessaires, comme les services de soins de santé fournis aux patients hospitalisés ou externes aux fins d'évaluation, de diagnostic ou de traitement d'une blessure ou d'une maladie. En plus de rencontrer les critères cliniques, de tels articles ou services sont habituellement définis comme couverts par l'Assurance-maladie à l'acte, les assureurs médicaux privés ou d'autres régimes d'assurance de tierce partie.

Soins Urgents : Soins Médicalement Nécessaires fournis dans un hôpital de soins actifs après l'apparition soudaine d'un état médical, physique ou mental, se manifestant par des symptômes aigus d'une gravité suffisante (y compris une douleur intense) pour qu'un profane averti puisse raisonnablement penser que l'absence de soins médicaux dans les 24 heures risque de mettre la santé du patient en péril ou de nuire au fonctionnement physique, à une déficience de tout organe ou partie du corps.

**Admissibilité à
l'Assistance
Financière du
BIDMC**

Les services admissibles à l'Assistance Financière du BIDMC doivent être cliniquement appropriés et conformes aux normes de pratique médicale acceptables, et incluent :

Il s'agit notamment de ce qui suit :

1. Les frais d'établissement En-Réseau et hors-Réseau pour les Soins d'Urgences tels que définis ci-dessus.
 2. Frais d'établissement En-Réseau pour les Soins Urgents, tels que définis ci-dessus.
 3. Frais d'établissement En-Réseau pour les Soins Médicalement Nécessaires, tels que définis ci-dessus.
 4. Les frais professionnels En-Réseau et Hors-Réseau pour les Soins d'Urgence, les Soins Urgents ou les Soins Médicalement Nécessaires définis ci-dessus, rendus par des fournisseurs employés par le BIDMC et ses affiliés, tels qu'énumérés dans l'annexe cinq (5).
-

Services Non Admissibles à l'Assistance Financière du BIDMC

Les services non-éligibles à l'Assistance Financière incluent les frais professionnels et les frais d'établissement pour les services électifs, tels que définis ci-dessus :

1. Les frais professionnels pour des soins reçus de prestataires qui ne suivent pas la politique d'Assistance Financière (par exemple, les professionnels de la santé ou les médecins privés ou non-membres du BIDMC, le transport en ambulance, etc.), tels qu'énumérés dans l'annexe cinq (5). Les patients sont encouragés à communiquer directement avec ces fournisseurs pour savoir s'ils offrent de l'aide financière et pour prendre des arrangements de paiement. Voir l'annexe cinq (5) pour une liste complète des fournisseurs qui ne sont pas couverts par la présente politique
 2. Les frais d'établissement hors-Réseau et les frais professionnels pour les Soins Urgents et les Soins Médicalement Nécessaires qui ne sont pas des Soins d'Urgence, tels que définis ci-dessus.
-

Assistance Disponible

Le BIDMC offre aux patients de l'aide pour présenter une demande aux programmes d'aide publique et d'Assistance Financière hospitalière, comme il est décrit plus en détail ci-dessous.

Le BIDMC fera des efforts diligents pour connaître le statut d'assurance du patient et d'autres informations afin de vérifier la couverture pour les services de soins de santé d'urgence, hospitaliers ou ambulatoires qui seront fournis par l'hôpital. Tous les renseignements seront obtenus avant la prestation de tout article ou service de qui ne constitue pas des Soins d'Urgence ou des Soins Urgents. L'Hôpital reportera toute tentative d'obtenir ces renseignements pendant la prestation de tout service de Soins d'Urgence de niveau EMTALA ou de Soins Urgents, si le processus d'obtention de ces renseignements tarde ou entrave l'examen médical de dépistage ou les services entrepris pour stabiliser une condition médicale urgente.

Les efforts de diligence raisonnable déployés par l'hôpital pour déterminer si une assurance de tierce partie ou une autre ressource peut être responsable du coût des services fournis par l'hôpital doivent comprendre, sans s'y limiter, la détermination par le patient s'il existe une politique applicable qui couvre les frais des réclamations, notamment : (1) la police d'assurance responsabilité civile automobile ou habitation (2) la police générale de protection contre les accidents ou les blessures corporelles (3) les programmes d'indemnisation des accidentés du travail et les (4) polices d'assurance pour étudiants, entre autres. Si l'hôpital est en mesure d'identifier une tierce partie ou a reçu un paiement d'un tiers ou d'une autre ressource (y compris d'un assureur privé ou d'un

autre programme public), l'hôpital déclarera le paiement au programme applicable et le déduira, s'il y a lieu, conformément aux exigences du programme en matière de traitement des demandes de remboursement, de toute autre somme qui pourrait avoir été versée par la tierce partie ou une autre personne. Pour les programmes d'assistance publique de l'État qui ont effectivement payé le coût des services, l'hôpital n'est pas tenu d'obtenir une assignation sur le droit du patient à une couverture des services par une tierce partie. Dans ces cas, le patient doit savoir que le programme d'État applicable peut tenter d'obtenir une assignation sur les coûts des services fournis au patient.

Le BIDMC vérifiera le système de vérification de conformité du Massachusetts (SVE) pour s'assurer que le patient n'est pas un patient à faible revenu et n'a pas soumis une demande de couverture pour MassHealth, le programme de paiement des primes d'assistance géré par le Coordonnateur Santé, le Responsable de sécurité médicale pour enfants et celui de revenu de sécurité sanitaire avant de soumettre les réclamations au Bureau du Revenu de sécurité sanitaire contre les créances douteuses.

Programmes d'Assistance Sociale

Pour les Patients Non Assurés ou les Patients sous-Assurés, l'hôpital travaillera avec ces patients pour les aider à faire une demande d'aide publique qui pourrait couvrir une partie ou la totalité de leurs factures impayées. Afin d'aider les Patients Non Assurés et les Patients sous-Assurés à trouver des options disponibles et appropriées, l'hôpital fournira à toutes les personnes un avis général de la disponibilité des programmes d'assistance publique lors de l'inscription initiale du patient en personne dans un établissement hospitalier pour un service, tout en incluant les frais d'administration de l'assurance dans toutes les factures envoyées à un patient ou à un Garant, et lorsque le fournisseur en est avisé ou par sa diligence raisonnable prend connaissance du changement de l'admissibilité à une couverture d'assurance publique ou privée de ce patient.

Les patients hospitalisés peuvent être admissibles à des services de soins de santé gratuits ou à coût réduit dans le cadre de divers programmes d'assistance publique des États (y compris, mais sans s'y limiter, MassHealth, le programme de paiement des primes d'assistance géré par le Coordonnateur Santé, le Responsable de sécurité médicale pour enfants et celui de revenu de sécurité sanitaire). Ces programmes visent à assister les patients à faible revenu en tenant compte de la capacité de chacun de contribuer au coût de ses soins.

Dans le cas des Patients Non Assurés ou les Patients Sous-Assurés, l'hôpital les aidera, sur demande, à présenter une demande de couverture dans le cadre de programmes d'assistance publique qui peuvent couvrir la totalité ou une partie de leurs frais d'hôpital impayés.

L'Hôpital est disponible pour aider les patients à s'inscrire aux programmes d'assurance-maladie de l'État. Il s'agit notamment de MassHealth, le programme d'aide au paiement des primes géré par le Centre de santé de l'État, et du Programme de sécurité médicale pour les enfants. Pour ces programmes, les candidats peuvent soumettre une demande par l'entremise d'un site Web en ligne (qui se trouve au centre du site Web du Centre de santé de l'État), d'une demande papier ou par téléphone avec un représentant du service à la clientèle situé à MassHealth ou par le Centre de liaison. Les personnes peuvent également demander l'aide des conseillers financiers de l'hôpital (aussi appelés conseillers financiers agréés) pour présenter leur demande soit sur le site Web, soit sur une demande papier.

Assistance par l'entremise du Revenu de sécurité sanitaire

Grâce à sa participation au Programme de Revenu de sécurité sanitaire du Massachusetts, l'hôpital offre aussi une aide financière aux Patients Non Assurés et les Patients sous-Assurés à faible revenu qui sont des résidents du Massachusetts et qui répondent aux critères de revenu. Le Revenu de sécurité sanitaire a été créé pour répartir plus équitablement le coût de la prestation de soins non rémunérés aux Patients Non Assurés et les Patients sous-Assurés à faible revenu au moyen de soins gratuits ou à prix réduit dans les hôpitaux de soins actifs du Massachusetts. La mise en commun des soins non rémunérés dans le cadre du Revenu de sécurité sanitaire s'effectue au moyen d'une évaluation de chaque hôpital afin de couvrir le coût des soins pour les Patients Non Assurés et les Patients sous-Assurés dont le revenu est inférieur à 300 % du seuil de pauvreté fédéral.

Les patients à faible revenu qui reçoivent des services à l'Hôpital peuvent être admissibles à une aide financière par le Programme de Revenu de sécurité sanitaire, y compris des soins gratuits ou partiellement gratuits pour des services admissibles au Programme de Revenu de sécurité sanitaire définis dans la norme 101 CMR 613.00.

(a) Revenu de sécurité sanitaire - *Primaire*

Les Patients Non Assurés qui résident à Massachusetts et dont le revenu du ménage a été vérifié par le MAGI MassHealth ou le Revenu Familial du programme Problèmes Médicaux, tel que décrit au paragraphe 101

CMR 613.04(1), entre 0 et 300 % du Niveau de Pauvreté Fédéral peuvent être éligibles aux services du Revenu de sécurité sanitaire.

La Période d'Admissibilité et le type de services pour le programme primaire de protection du revenu de santé sont limités pour les patients admissibles à l'inscription au Programme d'Assistance au Paiement des Primes administré par Health Connector, tel que décrit aux alinéas 101 CMR 613.04(5)a) et b). Les patients assujettis aux exigences du Programme de Santé des Etudiants du M.G.L.M. c. 15A, § 18 ne sont pas admissibles au Revenu de sécurité sanitaire – *Primaire*.

(b) Revenu de sécurité sanitaire -*Secondaire*

Les patients qui sont des résidents du Massachusetts avec une assurance santé primaire et une assurance *MassHealth MAGI Household Income* ou un Revenu Familial Prévisible du programme Problèmes Médicaux, comme décrit dans 101 CMR 613.04(1), entre 0 et 300 % du FPL peuvent être jugés éligibles au Revenu de sécurité sanitaire. La Période d'Admissibilité et le type de services offerts par Revenu de sécurité sanitaire- *Secondaire* sont limités pour les Patients Admissibles à l'inscription au Programme d'Assistance au Paiement des Primes administré par **Health Connector** comme décrit dans 101 CMR 613.04(5)a) et (5) (b). Les patients assujettis aux exigences du Programme de Santé des Etudiants du M.G.L.M. c. 15A, § 18 ne sont pas admissibles au Revenu de sécurité sanitaire - *Secondaire*.

(c) Revenu de sécurité sanitaire - *Franchises partielles*

Les patients qui sont admissibles au Revenu de sécurité sanitaire *Primaire* ou au Revenu de sécurité sanitaire - *Secondaire* ayant un *MassHealth MAGI Household Income* ou un Revenu Familial Calculable du programme Problèmes Médicaux entre 150,1 % et 300 % du FPL peuvent être assujettis à une franchise annuelle si tous les membres du Groupe Familial de Facturation des Primes (PBFG) ont un revenu qui dépasse 150,1 % de ce FPL. Ce groupe est défini dans l'alinéa 130 CMR 501.0001.

Si un membre du projet PBFG a un FPL inférieure à 150,1 %, il n'y a aucune franchise pour ce membre du projet PBFG. La franchise annuelle est égale au plus élevée des deux montants suivants :

1. Le Programme d'Assistance au Paiement des Primes le moins coûteux administré par Health Connector, est ajusté en fonction de la taille du projet PBFG proportionnellement aux normes Mass Health FPL Income, en date du début de l'année civile ; ou

2. 40 % de la différence entre le Revenu du Ménage ou le Revenu Familial Calculable du programme Problèmes Médicaux le plus faible, tel que décrit au paragraphe 101 CMR 613.04(1), dans le Groupe Familial de PBFG du demandeur et 200 % du FPL.

(d) Revenu de sécurité sanitaire - *Problèmes Médicaux*

Un résident du Massachusetts, quel que soit son revenu, peut être admissible à une aide médicale d'urgence par l'entremise du programme **Health Safety Net – Medical Hardship** (Problèmes Médicaux) si les frais médicaux admissibles ont tellement réduit son revenu assurable qu'il est incapable de payer les services de santé. Pour être admissible à l'Assurance-maladie Revenu de sécurité sanitaire, les frais médicaux admissibles du demandeur doivent dépasser un pourcentage précis du revenu assurable du demandeur, défini dans l'alinéa 101 CMR 613 :

La contribution exigée du demandeur est calculée comme le pourcentage déterminé du Revenu Assurable en vertu de l'alinéa 101 CMR 613.05(1)b) en fonction du FPL de la Famille en cas de *Problèmes Médicaux* multiplié par le Revenu Assurable réel moins les factures non-admissibles au paiement du Revenu de sécurité sanitaire dont le demandeur demeure responsable. D'autres exigences relatives aux *Problèmes Médicaux* sont précisées dans la norme 101 CMR 613.05.

Un hôpital peut demander un dépôt de Garantie aux patients admissibles aux Problèmes Médicaux. Les dépôts seront limités à 20 % de la contribution des Problèmes Médicaux jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Tous les soldes restants seront assujettis aux conditions du Plan de Paiement établies à l'alinéa 101 CMR 613.08(1g).

Pour les Problèmes Médicaux, l'hôpital travaillera avec le patient pour déterminer si un programme comme celui des Problèmes Médicaux serait approprié et soumettra une demande pour Problèmes Médicaux au Revenu de sécurité sanitaire. Le patient a l'obligation de fournir tous les renseignements nécessaires demandés par l'hôpital dans un délai approprié pour s'assurer que l'hôpital peut présenter une demande dûment remplie.

**Rôle du
Conseiller en**

L'hôpital aidera les Patients Non Assurés et les Patients Sous-Assurés à présenter une demande d'assurance-maladie dans le cadre d'un programme d'assistance publique (y compris, mais sans s'y limiter, MassHealth, le programme de paiement des primes d'assistance géré par Health Connector et

Assistance Financière

le Programme de Sécurité Médicale pour Enfants) et à travailler avec les personnes pour les inscrire en cas de besoin. L'hôpital aidera également les patients qui souhaitent faire une demande d'aide financière par l'entremise du Revenu de sécurité sanitaire.

L'hôpital :

- a) Fournira de l'information sur la gamme complète des programmes, y compris MassHealth, le programme d'assistance au paiement des primes géré par Health Connector, le Programme de Sécurité Médicale pour les Enfants et le Revenu de sécurité sanitaire ;
- b) Aidera les personnes à remplir une nouvelle demande d'assurance ou à présenter une demande de renouvellement pour une assurance existante ;
- c) Travaillera avec la personne pour obtenir toute la documentation requise ;
- d) Présentera des demandes ou des renouvellements (ainsi que toute la documentation requise) ;
- e) Interagira, s'il y a lieu et dans la mesure permise par les limites actuelles du système, avec les programmes au sujet de l'état de ces demandes et renouvellements ;
- f) Aidera à faciliter l'adhésion des demandeurs ou des bénéficiaires aux programmes d'assurance ; et
- g) Offrira et fournira de l'aide pour l'inscription des électeurs.

L'hôpital informera le patient de son obligation de lui fournir, ainsi qu'à l'organisme d'État concerné des renseignements exacts et opportuns concernant son nom complet, son adresse, son numéro de téléphone, sa date de naissance, son numéro de sécurité sociale (le cas échéant), ses options d'assurance actuelles (y compris une assurance habitation, automobile et autre assurance responsabilité) pouvant couvrir le coût des soins reçus, toute autre ressource financière applicable et des renseignements sur la nationalité et la résidence. Ces renseignements seront soumis à l'État dans le cadre de la demande d'assistance du programme public afin de déterminer la couverture pour les services fournis à la personne.

Si la personne ou le Garant n'est pas en mesure de fournir les renseignements nécessaires, l'hôpital peut (à la demande de la personne) faire des efforts raisonnables pour obtenir des renseignements supplémentaires d'autres sources. Ces efforts comprennent également la collaboration avec les particuliers, à leur demande, pour déterminer si une facture de services devrait leur être envoyée pour les aider à payer la franchise unique. Cela se produira lorsque la personne planifie ses services, au moment de l'inscription préalable, pendant qu'elle est admise à l'hôpital, au moment de son congé ou

pendant une période raisonnable après son congé de l'hôpital. Les renseignements obtenus par l'hôpital seront conservés conformément aux lois fédérales et étatiques applicables en matière de confidentialité et de sécurité.

L'hôpital informera également le patient au cours du processus de demande de l'obligation qui lui incombe de signaler à l'hôpital et à l'organisme d'État qui fournit la couverture des services de soins de santé tout tiers qui pourrait être responsable du paiement des réclamations, y compris une police d'assurance habitation, automobile ou autre responsabilité. Si le patient a présenté une demande de règlement auprès d'un tiers ou a intenté une poursuite contre un tiers, l'hôpital avisera le patient de l'obligation d'aviser le fournisseur et le programme de l'État dans les 10 jours suivant de telles actions. Le patient sera également informé qu'il doit rembourser à l'organisme d'État approprié le montant des soins de santé couverts par le programme d'État s'il y a un recouvrement sur la réclamation, ou céder des droits à l'État pour lui permettre de récupérer son montant applicable.

Lorsque la personne communique avec l'hôpital, ce dernier tente de déterminer si elle est admissible à un programme d'aide publique ou au programme d'Assistance Financière de l'hôpital. Une personne qui est inscrite à un programme d'aide sociale peut avoir droit à certaines prestations. Les personnes peuvent également être admissibles à une aide supplémentaire en fonction du programme d'Assistance Financière de l'hôpital en se basant sur leurs revenus, leurs biens et leurs frais médicaux admissibles.

Obligations du Patient

Avant la prestation de tout service de soins de santé (à l'exception des services fournis pour stabiliser un patient ayant un état médical d'urgence ou nécessitant des Soins Urgents), le patient doit fournir des renseignements exacts et à jour sur sa situation d'assurance actuelle, des renseignements démographiques, les changements apportés à son Revenu Familial ou à sa police d'assurance collective (le cas échéant), et, si ces renseignements sont connus, les franchises, coassurance ou co-paiements requis par son assurance ou programme financier applicable. L'information détaillée pour chaque élément devrait comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- Nom complet, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, numéro de sécurité sociale (s'il y a lieu), options actuelles d'assurance-maladie, renseignements sur la citoyenneté et la résidence, et ressources financières applicables du patient qui peuvent servir à payer sa facture ;
- Le cas échéant, le nom complet du Garant du patient, son adresse, son numéro de téléphone, sa date de naissance, son numéro de sécurité sociale

(s'il y a lieu), les options de couverture d'assurance maladie actuelles et les ressources financières qui peuvent être utilisées pour payer la facture du patient ; et

- Les autres ressources qui peuvent être utilisées pour payer leur facture, y compris d'autres programmes d'assurance, des polices d'assurance automobile ou d'assurance habitation si le traitement est attribuable à un accident, des programmes d'indemnisation des accidentés du travail, des polices d'assurance pour étudiants et tout autre Revenu Familial comme les héritages, les cadeaux ou quelque chose provenant de toute fiducie disponible, entre autres.

Il incombe au patient de faire le suivi de sa facture d'hôpital impayée, y compris toute quote-part, coassurance et franchise existantes, et de communiquer avec l'hôpital s'il a besoin d'aide pour payer leur facture. Le patient est en outre tenu d'informer son assureur-maladie actuel (s'il en a un) ou l'organisme d'État qui a déterminé son admissibilité à un programme public de tout changement dans son Revenu Familial ou sa situation d'assurance. L'hôpital peut également aider le patient à mettre à jour son admissibilité à un programme public lorsqu'il y a des changements dans le Revenu Familial ou le statut d'assurance, pourvu que le patient informe l'hôpital de tout changement dans son admissibilité.

Les patients sont également tenus d'aviser l'hôpital et le programme applicable dont ils bénéficient (par exemple, **MassHealth, Connector** ou Revenu de sécurité sanitaire) de tout renseignement lié à un changement du Revenu Familial ou s'ils font partie d'une demande de règlement d'assurance qui pourrait couvrir le coût des services fournis par l'hôpital. S'il y a une tierce partie (comme, mais sans s'y limiter, une assurance habitation ou automobile) qui est responsable de couvrir le coût des soins en raison d'un accident ou d'un autre incident, le patient travaillera avec l'hôpital ou le programme applicable (y compris, sans s'y limiter, MassHealth, Connecteur ou Revenu de sécurité sanitaire) pour attribuer le droit de récupérer le montant payé ou non payé pour ces services.

Assistance Financière aux Hôpitaux

L'Assistance Financière sera accordée aux Patients Non Assurés et aux Patients sous-Assurés et leurs Garants respectifs qui répondent aux critères précis définis ci-dessous. Ces critères assureront que cette politique d'Assistance Financière est appliquée de manière cohérente dans l'ensemble du BIDMC. Le BIDMC se réserve le droit de réviser, modifier ou changer cette politique si nécessaire ou approprié. Le BIDMC aidera les personnes à

présenter une demande d'Assistance Financière hospitalière en remplissant une demande (voir les Annexes 1 et 2).

Les moyens de paiement (assurance disponible par le biais de l'emploi, **Medicaid**, Fonds Indigent, Victimes de Crimes Violents, etc.) doivent être examinés et évalués avant qu'un patient soit considéré pour une Assistance Financière. S'il apparaît qu'un patient peut être admissible à une autre aide, le BIDMC l'orientera vers l'organisme approprié pour l'aider à remplir les demandes et les formulaires ou l'assister dans ces demandes. Les demandeurs d'aide doivent satisfaire à toutes les autres options de paiement comme condition d'approbation de l'Assistance Financière hospitalière, y compris les programmes d'aide publique et le Revenu de sécurité sanitaire, tel décrit ci-dessus.

Les demandeurs d'Assistance Financière sont responsables de présenter une demande aux programmes publics et d'obtenir une couverture d'assurance-maladie privée. Les patients/Garants qui choisissent de ne pas collaborer à la demande de programmes identifiés par le BIDMC comme sources possibles de paiement peuvent se voir refuser une Assistance Financière. On s'attend à ce que les demandeurs contribuent au frais de leurs soins en fonction de leur capacité de payer, comme il est indiqué dans la présente politique.

Les patients/Garants qui peuvent être éligibles à Medicaid ou à une autre assurance maladie doivent faire une demande d'assurance Medicaid ou présenter une preuve qu'ils ont fait une demande d'assurance Medicaid ou autre par l'entremise du Marché Fédéral d'Assurance Santé dans les six (6) mois précédents après leur demande pour une Assistance Financière BIDMC. Les patients/Garants doivent collaborer au processus de demande décrit dans la présente politique afin d'être admissibles à l'Assistance Financière.

Les critères dont doit tenir compte le BIDMC lorsqu'il évalue l'admissibilité d'un patient à l'Assistance Financière hospitalière sont les suivants :

- Revenu Familial
- Actifs
- Obligations Médicales
- Épuisement de toutes autres aides publiques ou privées disponibles

Le programme d'Assistance Financière du BIDMC est offert à tous les patients qui répondent aux critères d'admissibilité énoncés dans la présente politique, peu importe leur emplacement géographique ou leur statut de résidence. L'Assistance Financière sera accordée aux patients/Garants en

fonction des besoins financiers et conformément aux lois fédérales et des États.

Une Assistance Financière sera offerte aux patients sous-assurés admissibles, à condition que cette aide soit conforme à l'entente contractuelle de l'assureur. Aucune Assistance Financière n'est généralement offerte pour le paiement de la quote-part du patient ou des soldes dans l'éventualité où le patient ne se conformerait pas aux exigences de l'assurance.

Les patients Titulaires d'un Compte d'Epargne-santé (HSA), d'un Compte de Remboursement de Soins de Santé (HRA) ou d'un Compte de Dépenses Flexible (FSA) devront utiliser les fonds du compte avant d'être considérés admissibles à l'Assistance Financière Hospitalière. Le BIDMC se réserve le droit d'annuler les rabais décrits dans cette politique dans le cas où il détermine raisonnablement que de telles conditions violent toute obligation légale ou contractuelle de BIDMC.

Rabais sur l'Assistance Financière

Selon l'évaluation du Revenu Familial, des actifs et des obligations médicales d'un demandeur, les patients peuvent bénéficier de l'un des rabais énumérés ci-dessous. Tous les rabais indiqués se rapportent à l'équilibre responsable du patient. Les co-paiements hors-Réseau, la coassurance et les franchises ne sont pas admissibles à une Assistance Financière. De même, les patients assurés qui choisissent de ne pas utiliser leur couverture par un tiers (« paiement volontaire ») ne sont pas admissibles à l'Assistance Financière pour le montant dû pour tout compte enregistré comme paiement volontaire. En aucun cas, toutefois, un patient jugé admissible à l'Assistance Financière hospitalière ne sera facturé plus que l'AGB.

Soins de Bienfaisance : Le BIDMC offrira des soins à rabais de 100 % en vertu de la présente politique pour les patients/Garants dont le Revenu Familial est égal ou inférieur à 400 % du PFL actuel et qui répondent par ailleurs aux autres critères d'admissibilité énoncés dans cette politique.

Problèmes Médicaux : Une réduction de 100 % sera accordée aux patients admissibles dont la dette médicale est supérieure ou égale à 25 % de leur Revenu Familial et qui répondent par ailleurs aux autres critères d'éligibilité énoncés dans la présente politique.

**Politique
d'Assistance
Financière**

L'information relative à la politique d'Assistance Financière du BIDMC, le résumé en langage clair et la demande d'Assistance Financière sont disponibles, sans frais, sur le site Web du BIDMC, affichés dans les hôpitaux et les cliniques et seront traduits dans toute langue qui constitue la langue de travail des 1 000 personnes ou 5 % des résidents dans la communauté desservie par le centre BIDMC (la moindre des deux évaluations).

De plus, le BIDMC fait référence aux politiques de paiement et à l'Assistance Financière sur tous les relevés mensuels imprimés des patients et les lettres de recouvrement. Des renseignements sur la politique d'Assistance Financière sont disponibles, en tout temps, sur demande.

1. Les patients/Garants peuvent présenter une demande d'Assistance Financière en tout temps pendant la période d'admissibilité.
2. Pour être admissibles à l'Assistance Financière, les patients/Garants doivent collaborer et fournir des documents financiers, personnels ou autres, pertinents à la détermination de leurs besoins financiers. Un formulaire de demande d'Assistance Financière peut être obtenu de l'une ou des façons suivantes :
 - a. Sur le site Web public du BIDMC :
bidmc.org/financialassistance
 - b. En personne à l'Unité de Conseil Financier
330 Brookline Ave
East Campus/Rabb Building
Room 111
Boston, MA 02215
(617) 667-5661
 - c. Composez le numéro ci-dessus pour demander une copie à envoyer par la poste.
 - d. Composez le numéro ci-dessus pour demander une copie électronique.
3. Les patients/Garants doivent fournir les informations financières ou comptables accessibles au patient. Le Revenu Familial peut être vérifié à l'aide de l'un ou l'autre ou de l'ensemble des éléments suivants :
 - a. Formulaires W2s et/ou 1099 actuels
 - b. Déclarations fiscales actuelles de l'État ou du gouvernement fédéral
 - c. Quatre (4) fiches de paie les plus récentes.
 - d. Quatre (4) derniers relevés de chèques et/ou relevés d'épargne
 - e. Comptes d'épargne santé
 - f. Modalités de remboursement des soins de santé
 - g. Comptes de dépenses souples

4. Avant d'évaluer l'admissibilité à l'Assistance Financière, le patient/Garant doit présenter une preuve qu'il ou elle a faite une demande d'assurance Medicaid ou autre assurance maladie par l'intermédiaire du Marché Fédéral de l'Assurance Maladie, et doit fournir la documentation de toute couverture par une tierce partie.
 - a. Les conseillers financiers du BIDMC aideront les patients et les Garants à faire une demande de Medicaid et aideront ensuite ces mêmes personnes à faire une demande d'Assistance Financière.
 - b. Si une personne fait une demande d'Assistance Financière lors de l'inscription ouverte au Marché Fédéral de l'Assurance Maladie, cette personne est tenue de demander une couverture avant l'évaluation par le BIDMC de toute demande d'Assistance Financière.
5. Le BIDMC *ne peut pas* refuser une Assistance Financière en vertu de la présente politique en raison du défaut d'une personne de fournir des renseignements ou des documents qui ne sont pas clairement décrits dans la présente politique ou dans la demande d'Assistance Financière.
6. Le BIDMC déterminera l'admissibilité finale à l'Assistance Financière dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception d'une demande dûment remplie.
7. La documentation de la détermination finale de l'admissibilité sera faite sur tous les comptes courants (solde ouvert) des patients rétroactivement à 6 mois à compter de la demande. Une lettre de décision sera envoyée au patient/Garant.
8. Si un patient/Garant soumet une demande incomplète, un avis sera envoyé au patient/Garant lui expliquant quels renseignements manquent. Le patient/Garant aura trente (30) jours pour se conformer et fournir les renseignements demandés. Si la demande n'est pas remplie, l'Assistance Financière sera refusée.
9. Une détermination de l'admissibilité à l'Assistance Financière basée sur la présentation d'une demande d'Assistance Financière demeurera valide pour la période d'admissibilité pour tous les services médicaux admissibles fournis et inclura toutes les créances en suspens pour les six (6) mois précédents, y compris celles des agences de créances irrécouvrables. Les patients qui ont été jugés admissibles pour une Assistance Financière par le BIDMC ou un hôpital affilié à l'intérieur de la Période d'Admissibilité seront automatiquement considérés comme admissibles pour le programme d'Assistante Financière de l'hôpital pour la période de six mois à compte de la date de détermination de leur admissibilité. Il incombe au patient/Garant d'aviser le BIDMC de tout changement financier durant la Période

d'Admissibilité. Le défaut de le faire pourrait entraîner la perte de l'admissibilité.

10. Les patients admissibles à l'Assistance Financière recevront un remboursement pour tout paiement effectué qui dépasse le montant que la personne est personnellement responsable de payer.
-

Les Raisons du Refus

Le BIDMC peut refuser une demande d'Assistance Financière pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter :

- Revenu Familial suffisant
 - Niveau d'actifs suffisant
 - Le patient ne coopère pas ou ne réagit pas aux efforts raisonnables déployés pour travailler avec lui ou avec le Garant.
 - Demande d'Assistance Financière incomplète malgré des efforts raisonnables pour travailler avec le patient/Garant
 - En attente d'une assurance ou d'une demande d'indemnisation responsabilité civile
 - Retenue du paiement d'assurance et/ou des fonds de règlement d'assurance, y compris les paiements envoyés au patient/Garant pour couvrir les services fournis par le BIDMC, et les demandes d'indemnisation pour blessures corporelles et/ou accidents connexes
-

La Présomption d'Admissibilité

Le BIDMC comprend que tous les patients ne sont pas en mesure de remplir une demande d'Assistance Financière ou de se conformer aux demandes de documentation. Il peut y avoir des cas où l'admissibilité d'un patient/Garant à l'Assistance Financière est établie sans qu'il ait rempli le formulaire de demande. D'autres renseignements peuvent être utilisés par le BIDMC pour déterminer si le compte d'un patient/Garant est irrécouvrable et ces renseignements serviront à déterminer l'Admissibilité Présumée.

L'Admissibilité Présumée peut être accordée aux patients en fonction de leur admissibilité à d'autres programmes ou des circonstances de leur vie, par exemple :

- Les patients/Garants qui ont déclaré faillite. En cas de faillite, seul le solde du compte à la date de la libération de la faillite sera radié.
- Les patients/Garants décédés sans succession en cours d'homologation.
- Les patients/Garants considérés comme Sans-abri.

- Les comptes dont le recouvrement a été jugé irrécouvrable par l'agence de recouvrement pour l'une ou l'autre des raisons susmentionnées et pour lesquels aucun paiement n'a été reçu.
- Les patients/Garants qui sont admissibles aux programmes Medicaid de l'État seront admissibles à une Assistance Financière pour toute obligation de partage des coûts associée au programme ou aux services non couverts.

Les comptes de patients auxquels l'Admissibilité Présumée a été accordée seront reclassés en vertu de la politique d'Assistance Financière. Ils ne seront pas envoyés en recouvrement et ne feront pas l'objet d'autres mesures de recouvrement.

**Non assuré
Montant de la
remise et
exclusions**

Les patients/les garants qui n'ont pas d'assurance maladie et ne remplissent pas les critères pour Masshealth ou l'aide financière bénéficieront d'une remise de 40 % appliquée aux services hospitaliers et médicaux énumérés à l'annexe 5 de la Politique d'aide financière.

Cette remise n'est pas disponible pour les services suivants :

- Services cosmétiques
- Services d'autopaiement (services pour lesquels il existe déjà un calendrier de frais d'autopaiement dédié)
- Services d'infertilité
- Réclamations liées à des véhicules à moteur
- Services de contournement gastrique en l'absence d'une détermination médicale de nécessité par un payeur
- Articles tels que des lentilles, des aides auditives, des implants et tout autre produit spécialisé acheté
- Articles de commodité pour le patient tels que les nuitées qui ne sont pas médicalement nécessaires

La remise pour les non assurés sera appliquée au moment de la facturation et est incluse dans toute estimation.

**Services
Médicaux
d'Urgence**

Conformément aux règlements de la Loi Fédérale sur le Traitement Médical d'Urgence et le Travail (EMTALA), aucun patient ne doit faire l'objet d'un dépistage pour obtenir de l'Assistance Financière ou des renseignements sur les paiements avant la prestation de services dans une situation d'urgence. Le BIDMC pourrait demander que les paiements de partage des coûts des patients (c'est-à-dire les co-paiements) soient effectués au moment du service, à condition que ces demandes ne retardent pas l'examen de dépistage ou le

traitement nécessaire pour stabiliser le patient dans une situation d'urgence. Le BIDMC fournira, sans discrimination, des Soins Médicaux d'Urgence aux personnes, qu'elles soient admissibles ou non en vertu de la présente politique. Le BIDMC ne s'engagera pas dans des actions qui décourageraient les individus de demander des Soins d'Urgence.

**Crédit et
Encaissement**

Les mesures qui peuvent être prises par le BIDMC en cas de non-paiement sont décrites dans une politique de crédit et d'encaissement distincte.

Les membres du public peuvent en obtenir un exemplaire gratuit en :

- a. Allant sur le site Web public du BIDMC : bidmc.org/financialassistance
 - b. Visitant l'unité de conseillers financiers au :
330 Brookline Ave
Campus Est/Édifice Rabb
Salle 111
Boston, MA 02215
(617) 667-5661
 - c. Appelant le numéro de téléphone ci-dessous pour demander une copie papier par la poste.
 - d. Appelant le numéro de téléphone ci-dessous pour demander une copie électronique
-

**Exigences
Réglementaires**

Le BIDMC se conformera à toutes les lois, règles et règlements fédéraux, étatiques et locaux, ainsi qu'aux exigences en matière de rapports qui peuvent s'appliquer aux activités menées en vertu de cette politique. Cette politique exige que le BIDMC assure le suivi de l'Assistance Financière fournie afin d'assurer l'exactitude des rapports. Les renseignements sur l'Assistance Financière fournie en vertu de la présente politique seront déclarés chaque année sur le formulaire 990 Annexe H de l'IRS.

Le BIDMC documentera toute l'Assistance Financière afin de maintenir des contrôles appropriés et de répondre à toutes les exigences de conformité internes et externes.

Annexe 1

Formulaire de
Demande de
Soins de
Bienfaisance

Demande d'Assistance Financière pour des Soins de Bienfaisance

Veuillez Imprimer

Date d'aujourd'hui : _____

Sécurité sociale

Numéro d'enregistrement médical : _____

Nom du patient :

Adresse :

_____ Rue _____ Numéro d'App _____

_____ Ville _____ État _____ Code postale _____

Date des services de l'hôpital : _____

Date de naissance du patient _____

Le patient avait-il une assurance de santé ou Medicaid** au moment de l'hospitalisation ?

Oui Non

Si « Oui », joignez une copie de la carte d'assurance (recto et verso) et complétez ce qui suit :

Nom de la compagnie d'assurance : _____

Numéro de police : _____

Date effective : _____

Numéro de téléphone de l'assureur : _____

** Avant de formuler une demande pour d'Assistance Financière, vous devez avoir formulé une demande à Medicaid au cours des 6 derniers mois et devrez montrer une preuve de refus.

Remarque : Si un patient/Garant a établi un Compte d'Epargne-Santé (HSA), un Compte de Remboursement pour la Santé (HRA), un Compte de Dépense Flexible (FSA) ou un fonds similaire destiné aux frais médicaux familiaux, un tel individu n'est pas admissible à une Assistance Financière avant que ces actifs n'aient été épuisés.

Pour demander une Assistance Financière, complétez ce qui suit :

Listez tous les membres de la Famille, y compris le patient, les parents, les enfants et/ou les frères et sœurs, biologiques ou adoptés, âgés de moins de 18 ans résidant à la maison.

Membre de la Famille	Âge	Relation avec le patient	Source de revenus ou nom de l'employeur	Revenu brut mensuel
1.				
2.				
3.				
4.				

En plus du Formulaire d'Assistance Financière, nous avons également besoin de la documentation suivante jointe à ce formulaire :

- Déclarations de revenus actuelles de l'État ou du fédéral
- Formulaires W2 et/ou 1099 actuels
- Les quatre relevés de paie les plus récents
- Les quatre derniers relevés de compte courant et/ou de compte d'épargne
- Les comptes d'épargne santé
- Ententes de remboursement de frais de santé
- Comptes de dépenses flexibles

Si ces documents ne sont pas disponibles, veuillez appeler l'Unité du Conseil Financier pour discuter de toute autre documentation qu'ils pourraient fournir.

Par ma signature ci-dessous, je certifie que je certifie que j'ai lu attentivement la politique et la demande d'Assistance Financière et que tout ce que j'ai déclaré ou toute documentation que j'ai jointe est vérifique et correcte au meilleur de ma connaissance. Je comprends qu'il est illégal de soumettre sciemment de fausses informations pour obtenir de l'Assistance Financière.

Signature du demandeur : _____

Relation avec le patient :

Date complétée : _____

Si votre revenu est complété de quelque façon ou si vous avez déclaré un revenu de 0,00 \$ sur ce formulaire, à la déclaration d'assistance ci-dessous complétée par la ou les personnes fournissant de l'aide à vous et votre Famille.

Déclaration d'assistance

J'ai été identifié par le patient/partie responsable comme fournissant une aide financière. Ci-dessous est une liste des services et de l'aide que je fournis

Je soussigné certifie et vérifie que toute l'information fournie est vérifique et correcte au meilleur de ma connaissance. Je comprends que ma signature ne me rendra pas financièrement responsable des frais médicaux du patient.

Signature : _____

Date complétée : _____

Veuillez permettre 30 jours à partir de la date où le formulaire complété est reçu pour la détermination de l'admissibilité.

Si éligible, l'Assistance Financière est accordée pour une période de six mois à compter de la date d'approbation et est valable pour toutes les filiales de Beth Israel Deaconess tel qu'indiqué dans l'Annexe 5 de leurs politiques d'Assistance Financière respectives :

- L'Hôpital Anna Jaques
- L'Hôpital Addison Gilbert
- L'Hôpital BayRidge
- Centre Médical Beth Israel Deaconess-Boston
- Beth Israel Deaconess Milton
- Beth Israel Deaconess Needham
- Beth Israel Deaconess Plymouth
- Hôpital Beverly
- Hôpital et centre médical Lahey, Burlington
- Centre médical Lahey, Peabody
- L'Hôpital Mount Auburn
- L'Hôpital New England Baptist
- L'Hôpital Winchester

Personnel uniquement	
Formulaire Reçu par :	
AJH	<input type="checkbox"/>
AGH	<input type="checkbox"/>
BayRidge	<input type="checkbox"/>
BIDMC	<input type="checkbox"/>
BID Milton	<input type="checkbox"/>
BID Needham	<input type="checkbox"/>
BID Plymouth	<input type="checkbox"/>
Beverly	<input type="checkbox"/>
LHMC	<input type="checkbox"/>
LMC Peabody	<input type="checkbox"/>
MAH	<input type="checkbox"/>
NEBH	<input type="checkbox"/>
WH	<input type="checkbox"/>

Annexe 2

Demande pour
Problèmes
Médicaux

Demande d'Assistance Financière pour Problèmes Médicaux

Veuillez Imprimer

Date du jour : _____

Sécurité sociale #_____

Numéro d'enregistrement médical : _____

Nom du patient :

Date de naissance du patient _____

Adresse :

Rue	Numéro d'App	
_____	_____	
Ville	Etat	Code postal
_____	_____	_____

Le patient avait-il une assurance de santé ou Medicaid ** au moment de l'hospitalisation?

Oui Non

Si « Oui », joignez une copie de la carte d'assurance (recto et verso) et complétez ce qui suit :

Nom de la compagnie d'assurance : _____

Numéro de police : _____

Date effective : _____

Numéro de téléphone de l'assureur : _____

Remarque : Si un patient/Garant a établi un Compte d'Epargne-Santé (HSA), un Compte de Remboursement pour la Santé (HRA), un Compte de Dépense Flexible (FSA) ou un fonds

similaire destiné aux frais médicaux familiaux, un tel individu n'est pas admissible à une Assistance Financière avant que ces actifs n'aient été épuisés.

Pour faire une demande d'Assistance pour Problèmes Médicaux, remplissez ce qui suit :

Faites la liste de tous les membres de la Famille, y compris le patient, les parents, les enfants et/ou les frères et sœurs, naturels ou adoptés, âgés de moins de 18 ans et vivant à la maison.

Membre de la Famille	Âge	Lien avec le patient	Source de revenus ou nom de l'employeur	Revenu brut mensuel
1.				
2.				
3.				
4.				

En plus de la demande d'Assistance Financière pour Problèmes Médicaux, nous avons également besoin des documents suivants qui sont joints à cette demande :

- Déclarations de revenus actuelles de l'État ou du fédéral
- Formulaires W2 et/ou 1099 actuels
- Les quatre relevés de paie les plus récents
- Les quatre derniers relevés de compte courant et/ou de compte d'épargne
- Les comptes d'épargne santé
- Ententes de remboursement de frais de santé
- Comptes de dépenses flexibles
- Copies de toutes les factures médicales

Si ces documents ne sont pas disponibles, veuillez communiquer avec l'Unité de Conseil Financier pour discuter d'autres documents qu'ils pourraient fournir.

Dressez la liste de toutes les dettes médicales et fournissez des copies des factures encourues au cours des douze mois précédents :

Date de service	Lieu de Service	Montant dû
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Veuillez expliquer brièvement pourquoi le paiement de ces frais médicaux sera difficile :

Par ma signature ci-dessous, j'atteste que tous les renseignements fournis dans la demande sont véridiques au meilleur de mes connaissances, informations et croyances.

Signature du demandeur :

Relation avec le Patient: _____

Date complétée : _____

Veuillez prévoir un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande dûment remplie pour déterminer l'admissibilité.

Si elle est éligible, l'Assistance Financière est accordée pour une période de six mois à compter de la date d'approbation et est valable pour toutes les filiales de Beth Israel Deaconess :

- L'hôpital Anna Jaques
- L'Hôpital Addison Gilbert
- L'Hôpital BayRidge
- Centre Médical Beth Israel Deaconess-Boston
- Beth Israel Deaconess Milton
- Beth Israel Deaconess Needham
- Beth Israel Deaconess Plymouth
- Hôpital Beverly
- Hôpital et centre médical Lahey, Burlington
- Centre médical Lahey, Peabody
- L'hôpital Mount Auburn
- L'hôpital New England Baptist
- L'hôpital Winchester

Personnel uniquement
Formulaire Reçu par :

AJH	<input type="checkbox"/>
AGH	<input type="checkbox"/>
BayRidge	<input type="checkbox"/>
BIDMC	<input type="checkbox"/>
BID Milton	<input type="checkbox"/>
BID Needham	<input type="checkbox"/>
BID Plymouth	<input type="checkbox"/>
Beverly	<input type="checkbox"/>
LHMC	<input type="checkbox"/>
LMC Peabody	<input type="checkbox"/>
MAH	<input type="checkbox"/>
NEBH	<input type="checkbox"/>
WH	<input type="checkbox"/>

Annexe 3

Tableau de rabais Basé sur les seuils des revenus et des actifs

Les Rabais pour l'Assistance Financière et les Problèmes Médicaux sont appliqués au solde à la responsabilité du patient pour les services médicaux admissibles tels que décrits dans cette politique.

Rabais d'Assistance Financière pour les patients admissibles :

Soins de Bienfaisance :

Niveau de Revenu	Remise
Inférieur ou égal à 400 % FPL	100 %

Problèmes Médicaux

Les patients seront jugés admissibles à l'Assistance Financières pour Problèmes Médicaux si les frais médicaux sont supérieurs ou égaux à 25 % du Revenu Familial et bénéficieront d'un rabais de 100 %.

Annexe 4

Montants Généralement Facturés (AGB) Voir la définition des Montants Généralement Facturés dans la politique, ci-dessus, pour une description du mode de calcul de l'AGB à l'aide de la méthode « **Look-Back** ».

Le pourcentage actuel de l'AGB du BIDMC basé sur les réclamations pour l'année fiscale 2024 est de 34.83%.

L'AGB est susceptible d'être modifiée à tout moment pour les raisons suivantes :

- Modifications des contrats d'assureurs médicaux privés et de l'Assurance-maladie à l'acte.
- Règlements reçus par les assureurs médicaux privés et de l'Assurance-maladie à l'acte.

Mise à jour en 01/2025

Annexe 5

Fournisseurs et
Cliniques -
Couverts et Non
Couverts

**Cette Politique d'Assistance Financière couvre tous les Frais d'Hôpital
(Facilité) aux emplacements suivants du BIDMC :**

- BIDMC Main Campus, 330 Brookline Ave, Boston, MA
- Bowdoin Street Health Center, 230 Bowdoin St, Dorchester, MA
- Beth Israel Deaconess Healthcare Lexington, 482 Bedford St, 1st & 2nd Floors, Lexington, MA
- Medical Care Center North-Chelsea, 1000 Broadway, Chelsea, MA
- William Arnold-Carol A. Warfield, M.D. Pain Center, One Brookline Place, 1st Floor, Suite 105, Brookline, MA
- Beth Israel Deaconess HealthCare Chestnut Hill, 200 Boylston Street, 4th Floor, Newton, MA
- The Cancer Center at Beth Israel Deaconess Medical Center-Needham, 148 Chestnut Street, Ground and 1st Floors, Needham, MA
- BIDMC Infusion Services 41Mall Rd Burlington, MA
- BIDMC Infusion Services 1 Essex Center Drive Peabody, MA
- BIDMC at Joslin Diabetes Center – Adult Diabetes, Kidney and Hypertension, Behavioral Health, 1 Joslin Place, Boston MA
- BIDMC at Winchester Center for Cancer Care, 620 Washington Street, Winchester MA
- BIDMC Infusion Services at Mount Auburn Hospital, 330 Mount Auburn Street, Cambridge MA

**La présente politique d'Assistance Financière couvre également les
frais des personnes et entités énumérées dans cette section ci-dessous
pour les services fournis dans les établissements hospitaliers énumérés
ci-dessus :**

- Les médecins de la faculté de médecine de Harvard (HMFP) au Centre médical Beth Israel Deaconess du département :
 - Chirurgie de Soins Augus
 - Allergie
 - Anesthésiologie
 - Bariatrique et MIS
 - Chirurgie Cardiaque
 - Cardiologie
 - Chirurgie du Côlon et du Rectum
 - Dermatologie
 - Diabète et Endocrinologie
 - Neurologie
 - Neurochirurgie
 - OB/GYN
 - Ophtalmologie
 - Chirurgie Orthopédique
 - Otolaryngologie
 - Pathologie
 - Chirurgie plastique
 - Podologie

- Médecine d'Urgence
- Gastroentérologie
- Chirurgie Générale
- Gérontologie
- Hématologie/Oncologie
- Hémostase / thrombose
- Maladies Infectieuses
- Médecine Interne
- Néonatalogie
- Néphrologie
- Psychiatrie
- Médecine Pulmonaire
- Radiothérapie oncologique
- Radiologie
- Rhumatologie
- Oncologie Chirurgicale
- Chirurgie Thoracique
- Chirurgie de Transplantation
- Urologie
- Chirurgie Vasculair

- Beth Israel Deaconess Medical Center Nurse Practitioners
- Associés en Soins de Santé (HCA)
- Medical Care of Boston Management Corp. d/b/a Beth Israel Deaconess HealthCare (APG)

Pour les fournisseurs énumérés ci-dessous, cette politique d'Assistance Financière ne couvre que les frais d'Etablissements Hospitalier. Elle ne couvre pas les frais de prestataire des personnes et entités énumérées ci-dessous. Les patients sont encouragés à communiquer directement avec ces fournisseurs pour savoir s'ils offrent de l'aide et pour prendre des mesures en vue du paiement.

- Groupe Médical Atrius Health

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Abu-El-Haija	Aya	MD
Adegoke	Tejumola	MD, MPH
Adelstein	Pamela	MD
Adichie	Nneka	DO
Adil	Eelam	MD
Aggarwal	Nitin	MD
Agus	Michael	MD
Ahmed	Heidi	MD
Ahuja	Brian	MD
Airhart	Sophia	MD
Al Hassan	Sacha	MD
Alexander	Leslie-Ann	MD
Alexander	Mark	MD
Alkharashi	Maan	MD
Alkhatib	Einas	MD
Alt	Elizabeth	MD
Altschwager Kreft	Pablo	MD
Alves	Cesar Augusto	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Aly	Safwat	MD
Amanullah	Farhana	MD
Ansevin	Carl	MD
Appelbaum	Evan	MD
Aquino	Patrick	MD
Archer	Natasha	MD
Arian	Sara	MD
Asch	Alexander	MD
Ashoor	Isa	MD
Ashur	Mary Louise	MD
Astley	Christina	MD
Athienites	Nicolaos	MD
Attaman	Jill	MD
Augur	Trimble	MD
August	David	MD
Axelrod	Matthew	MD
Ayad	Mina	NP
Azova	Svetlana	MD
Bae	Donald	MD
Bailey	Alexandra	MD
Baird	Lissa	MD
Bakaev	Innokenti	MD, MBA
Baker	Michele	MD
Baldwin	Donna	DO
Balkin	Daniel	MD, PhD
Baraona Reyes	Fernando	MD
Baras	Samantha	MD
Baratz	Michael	MD
Barbeau	Deborah	MD, PhD, MSPH
Barnewolt	Carol	MD
Basilico	Frederick	MD
Baskaran	Charumathi	MD
Batal	Hussam	DMD
Battista	Vanessa	DNP, MBA
Bauer	Daniel	MD
Bauer	Matthew	MD
Bauer	Andrea	MD
Baur	Russell	MD
Bedoya Velez	Maria	MD
Belfort	Mandy	MD
Belkin	Edward	MD
Benjamin	Jonathan	MD
Beno	Lara	PA

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Berardi	Cecilia	MD, MSc
Berezuk	Courtney	PhD
Berger	Allison	PhD
Bergin	Ann Marie	MD
Bern	Elana	MD
Bernson-Leung	Miya	MD
Beroukhim	Rebecca	MD
Bevilacqua	Laura	MD
Bezzerides	Vassilios	MD
Bhalala	Mitesh	MD
Bhatia	Neha	MD
Bialecki	Alison	MD
Bian	Qingning	MD
Binney	Elizabeth	MD
Birch	Craig	MD
Bixby	Sarah	MD
Blatt	Charles	MD
Bloomhardt	Hadley	MD
Blumenthal	Jennifer	MD
Bodamer	Olaf	MD
Bodepudi	Sreevidya	DO
Bolton	Jeffrey	MD
Bonello	Kristin	MD
Bono	James	MD
Boone	Philip	MD
Borek	Leora	MD
Borer	Joseph	MD
Bortoletto	Pietro	MD
Boscamp	Nicholas	MD
Bousvaros	Athos	MD
Breault	David	MD, PhD
Breitbart	Roger	MD
Brenner	Jason	MD
Briere	Julie	NP
Brinckerhoff	Jennifer	MD
Briscoe Abath	Christina	MD
Brodsky	Jacob	MD
Brown	Jane	MD
Brown	David	MD
Brown	Stephen	MD
Brucker	William	MD, PhD
Buchmiller	Terry	MD
Bulnes	Melissa	PharmD, MA

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Bunnell	Bruce	MD
Burchett	Sandra	MD
Burgess	Stephanie	PA
Bursztajn	Harold	MD
Callahan	Michael	MD
Callahan	Tracy	PA
Calvo	Jacqueline	MD
Calvo Garcia	Maria	MD
Cantor	Alan	MD
Carswell	Jeremi	MD
Castellanos	Daniel	MD
Celentano	Julie	LAc
Celeste	Michelle	NP
Cerel	Adam	MD
Cermik	Dilek	MD
Chan	Yee-Ming	MD, PhD
Chang	Denis	MD
Chase	Isabelle	DDS
Chen	Catherine	MD
Cherella	Christine	MD
Chiang	Colby	MD, PhD
Chigurupati	Radhika	DMD
Chiu	Michelle	MD
Choi	Sukgi	MD
Choi	William	MD, PhD
Cholapranee	Aurada	MD
Chopra	Mohit	MD
Chopra	Shreekant	MD
Chou	Janet	MD
Chow	Jeanne	MD
Christian	Elizabeth	MD
Chu	Jacqueline	MD
Chung	Kee	MD
Cilento	Bartley	MD
Cleveland	Ross	MD
Cohen	Steven	MD
Cohen	Karen	MD
Connell	Brendan	MD
Connolly	James	MD
Connolly	Susan	MD
Connolly	Caitlin	MD
Cook	Richard	MD
Cook	Jeremy	DPM, MPH
Cook	Emily	DPM, MPH

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Corey	Kristen	MD
Couey	Marcus	MD, DDS
Couto Bernardes P Estrela	Tais	MD
Crocker	Melissa	MD
Cronin	Jon	MD
Croteau	Stacy	MD
Cuenca	Alex	MD
Cummings	Christy	MD
Cunningham	Michael	MD
Cusick	Meghan	NP
Daga	Ankana	MD
Dagi	Linda	MD
Dahlben	Salin	MD
Dailey	Joseph	MD
Damji	Yasin	MD
Danehy	Amy	MD
Daneshvar	Daniel	MD, PhD
Darras	Basil	MD
D'Avenas	Anne	MD
Davidson	Lauraine	MD
Davis	Lindsay	PA
Dawiskiba	Malgorzata	MD
Dawkins	Josette	MD
Day	Michael	MD
Day-Lewis	Megan	NP
de Ferranti	Sarah	MD
De Jesus	Maria	MD
De Peralta	Edgar	MD
de Zengotita	Juan	MD
Degen	Michelle	MD
DeGirolami	Laura	MD
Delaney	Meaghan	MD
Delano	Sophia	MD
Demehri	Farokh	MD
DeWitt	Elizabeth	MD
D'Hemecourt	Pierre	MD
Didier	Ryne	MD
Dionne	Audrey	MD
DiPerna	Stephanie	MD
Dipietro	Stephanie	PA
Do	Woo	MD
Dohlman	Jenny	MD
Dollinger	Julie	MD
Donahue	Richard	MD, MPH

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Donatelli	Stephanie	MD
Dorfman	Barry	DMD, BS
Drazen	Jeffrey	MD
Drogin	Eric	PhD
D'Silva	Karl	MD
Duffy	Patrick	MD
Dumas	Brett	MD
Duncan	Daniel	MD
Duyzend	Michael	MD
Dvorin	Jeffrey	MD
Ebrahimi Fakhari	Darius	MD
Eccher	Matthew	MD
Ecklund	Kirsten	MD
Edelstein	Bernard	MD
Eipper-Mains	Jodi	MD, PhD
Eisenberg	David	MD
Elias-Todd	Tina	MD
Elisofon	Scott	MD
Elitt	Christopher	MD, PhD
Elliott	Alexandra	MD
Elofson	Julianne	MD
Elsesser	Steven	MD
Emani	Sitaram	MD
Emmick	Gus	MD
Epelbaum	Claudia	MD
Epstein	Rachel	CRNA, DNP
Esch	Jesse	MD
Erick	Erica	MD
Estrada	Carlos	MD
Estroff	Judy	MD
Fabiani	Amy	NP
Fair	Rick	MD
Fantes	Francisco	MD
Fehnel	Katie	MD
Ferguson	Michael	MD
Ferraro	Nalton	DMD, MD
Ferzoco	Lisa	MD
Fewkes	Jessica Lynn	MD
Fickweiler	Ward	MD
Fine	Steven	MD
Finkelstein	Macie	MD
Finkelstein	Julia	MD
Fischer	Peter Andrew	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Fischer	Robin	MD
Fishman	Steven	MD
Fitch	Angela	MD
Flanagan	Frances	MD
Fleischman	Amy	MD
Flier	Steven	MD
Florman	Jonathan	MD
Fogle	Rhonda	MD
Fontes de Azevedo Costa	Ana Luiza	MD
Formica	Philip	MD
Fox	Victor	MD
Frankel	Mark	MD
Freitag	Suzanne	MD
Freitas	Jenna	NP
French	Amy	MD
Friedman	Jeffrey	MD
Fung	Wing Kin	MD
Fynn-Thompson	Francis	MD
Gadey	Gautam	MD
Gaffin	Jonathan	MD
Gaffin	Laurel	MD
Gaier	Eric	MD, PhD
Gaines	Laura	NP
Galkin	Maria	MD
Gallagher	Donna	NP, PhD
Gallant	Sara	MD
Gallant Wood	Janet	NP, MSN
Ganapathi	Lakshmi	MD
Gangwani	Bharti	MD
Ganor	Oren	MD
Ganske	Ingrid	MD
Gao	Chuanyun	MD
Garcia-Banigan	Dinamarie	MD, MPH
Garel	Keri-Lee	MD
Garvey	Katharine	MD
Gaston	Lindsey	MD
Gauthier	Naomi	MD
Gavigan	Michael	DPM
Gayer	Gabriela	MD
Geltman	David	MD
Geng	Zhuo	MD
George	Michael	MD
Gettings	Jennifer	MD
Geva	Tal	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Ghelani	Sunil	MD
Ghiasuddin	Salman	MD
Gidengil	Courtney	MD
Gillen	Brianna	PA
Giordano-Perez	Wilfredo	MD, MBA
Gise	Ryan	MD
Glaser	Alan	MD
Golding	Ellen	PhD
Goldman	Frederic	MD
Goldman	Anna	MD
Goldstein	Michael	PhD
Gonzalez Monroy	Jose	MD
Goodwin	Gregory	MD
Gopalakrishnan	Ragisha	MD
Gordon	Michael	MD
Gouda	Suzanne	MD
Grace	Rachael	MD
Granfone	Antonio	MD
Grant	Patricia	MD
Greenberg	Karen	MD
Grenier	Nicole	MD
Grenier	Pierre-Olivier	MD
Grenier	Samantha	PA
Griffin	Marilyn	MD
Griffith	Joseph	MD
Grimes-Mallard	Kristie	NP
Guan	Rong	MD
Guardino	Cara	MD
Guenther	Geoffrey	MD, MPH
Gutheil	Thomas	MD
Guyol	Genevieve	MD
Gwon	Cally	MD
Haddad	Anthony	MD
Hait	Elizabeth	MD
Halpert	Albena	MD
Hanaway	Katherine	MD
Handa	Atsuhiko	MD
Hanono	Anat	MD
Hanson	Martha	MD
Hao	Maddie Yue	MD
Haque	Asim	MD, PhD
Harini	Chellamani	MD
Harper	Gordon	MD
Harper	Matthew	DDS

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Harrild	David	MD
Harris	Gregory	MD
Harris	Rebecca	MD, PhD
Harris	Emily	MD
Hathout	Eba	MD
Hauser	Mark	MD
Havens	Woodrow	MD
Hayden	Lystra	MD, MMSc
Hayes	Leslie	MD
Heeney	Matthew	MD
Heffess	Alejandro	MD
Heidary	Gena	MD
		NP, MSN, BS
Heneghan	Chelsea	
Henry	Charles	DDS
Henry	Andrew	DMD, MD
Herliczek	Thaddeus	MD
Hesketh	Paul	MD
Higuchi	Leslie	MD
Hirsch	Suzanna	MD
Hirschhorn	Joel	MD
Ho	Tina	MD
Hodge	Mary Beth	MD
Hogue	Grant	MD
Holm	Ingrid	MD, MPH
Holtz	Alexander	MD
Homer	Seth	MD
Homsy	Farhat	MD
Hong	William	MD
Hopewood	Peter	MD
Horlbeck	Maximilian	MD
Horne	Rebecca	MD
Horoho	Stefanie	NP
Houck	Alexandra	MD
Hseu	Anne	MD
Hsi Dickie	Belinda	MD
Huang	Michael	MD
Huang	Jennifer	MD
Hughes	Jennifer	MD
Hulbert	Monica	MD
Hunter	David	MD, PhD
Hussain	Sadaf	MD
Hwang	Allen	MD
Iarovici	Doris	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Ibrahim	Samer	DO
Imber	Lindsay	MD
Indes	Jeffrey	MD
Irons	Mira	MD
Israel	Elliot	MD
Isselbacher	Karen	MD
Iv	Johnny	NP
Jabur	Zainab	MD
Jacobsen	Christina	MD
Jaffe	Linda	MD
Jaksic	Tom	MD
Javeed	Iqra	MD
Jayaprakash	Pooja	MD
Jenkins	Kathy	MD, MPH
Jo	Tamara	NP
Johannes	Claire	NP
Johnson	Anne Louise	DMD
Johnson	Casey	MD
Johnson	Michaela	NP
Johnston	Suzanne	MD
Johnstone	Michael	MD
Joseph	Tuhina	DO
Joslin	Isabella	MD
Joventino	Lilian	MD
Joyce	Ann Marie	MD
Juelg	Boris	MD
Jurow	Kelsey	MD
Kahn	Michael	MD
Kai	Alice	MD
Kales	Jennifer	NP
Kalish	Susan	MD
Kamin	Daniel	MD
Kandemirli	Sedat	MD
Kane	David	MD
Kanner	Steven	MD
Kappadakunnel	Melanie	DO
Kasimati	Ivi	MD
Kasser	James	MD
Katwa	Umakanth	MD
Katz	Ronald	MD
Katz	Jenna	MD
Katz	Andrew	MD
Katz-Wies	Gillian	MD
Kaura	Rashmi	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Kazlas	Melanie	MD
Kazley	Jillian	MD
Keays	Melise	MD
Kellam	Suzanne	MD
Kellogg	Emily	MD
Kenna	Margaret	MD
Keshav	Vinny	MD
Ketwaroo	Pamela	MD
Kewalramani	Tarun	MD
Khan	Amirah	MD
Khan	Taimur	MD
Kher	Kinnari	MD
Kiel	Douglas	MD, MPH
Kielian	Agnieszka	MD
Kim	Dennis	MD
Kim	Wendy	MD
Kim	Heung	MD
Kim	Young-Jo	MD
King	Caitlin	MD
Kinsley	Sarah	PA
Kishfy	Louis	MD
Klein	Johanna	MD
Koehler	Julia	MD
Koniares	Katherine	MD
Koppenheffer	Kristie	MD
Kramer	Dennis	MD
Kreienkamp	Raymond	MD, PhD
Kremen	Jessica	MD
Krishnamurthy	Kaarkuzhali	MD
Krispin	Eyal	MD
Kritzer	Amy	MD
Kumar	Sandeep	MD
Kumar	Riten	MD
Kumaravel	Arthi	MD
Kurtz	Michael	MD
Kwatra	Neha	MD
Kwon	Michael	MD
Labadie	Brian	MD
LaGrega	Lauren	MD
LaMattina	Thomas	MD
Langer	Monica	MD
Laor	Tal	MD
Larcombe	Christina	NP
LaRosa	Michelle	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
LaRovere	Kerri	MD, MMSc
Lategan	Hannah	MD
Latina	Jacqueline	MD, MSc
Lawlor	Claire	MD
Leary	Alison	PhD
Lee	Ivy	MD
Lee	Gi-Soo	MD, MEd
Lee	Edward	MD, MPH
Lee	Ted	MD
Lee	Christine	MD
Lee	Richard	MD
Lee	Nahyoung	MD
Lee	Alisa	DMD
Lefebvre	Daniel	MD
Lehman	Laura	MD
Leibovitch	Jennifer	MD
Lennerz	Belinda	MD
Lepore	Timothy	MD
LeRoy	Andree	MD
Levey	John Moss	MD, MBA
Levin	Michael	MD
Levin	Jonathan	MD
Levine	Jami Cheryl	MD
Levine	Bat-Sheva	MD
Levy	Ofer	MD, PhD
Levy	Michael	MD
Li	Sandy	MD
Liang	Marilyn	MD
Liao	Zachary	MD
Liaw	Shih-Ning	MD
Libenson	Mark	MD
Licameli	Greg	MD
Liff	Olivia	MD
Lillehei	Craig	MD
Lin	Bing	NP
Lipsitz	Lewis	MD
Lipton	Jonathan	MD
Livingston	Kristin	MD
Locke	Steven	MD
Loddenkemper	Tobias	MD
Lowney	Michael	DO
Lu	Hua	MD
Lu	Chang	MD
Lu	Lina	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Lu	Anjanique Mariquit	MD, MPH
Luedke	Christina	MD
Luo	Eva	MD
Lyon	Shannon	DO
Lyon	Helen	MD, MSc
Lyons	Thomas	DPM
Ma	Michael	MD
Madenci	Arin	MD
Madsen	Joseph	MD
Mah	Vanessa	MD
Mah	Douglas	MD
Mahan	Susan	MD
Mahoney	Lisa	MD
Majeres	Kevin	MD
Majithia	Arjun	MD, FACC
Majzoub	Joseph	MD
Malhotra	Himanshu	DO
Malik	Mushrin	MD
Malley	Richard	MD
Mandel	Ernest	MD
Manice	Christina	MD
Manion	Margaret	MD
Mantagos	Iason	MD, PhD
Maratos	Eleftheria	MD
Marella	Paula	DPM
Marinelli	Franklin	MD
Marquis	Veronica	NP
Martens	Peter	MD
Martin Paez	Yosbelkys	MD
Masia	Shawn	MD
Maski	Kiran	MD
Massingham	Lauren	MD
Matskevich	Ashley	MD
May	Collin	MD
Mayer	Robert	MD
Mayskiy	Mikhail	MD
McConnell	Kathleen	NP
McGahee	Shunda	MD
McLaren	John	MD
McMurphy	Katherine	PA
McNamara	Erin	MD
McSweeney	Maireade	MD
McSweeney	Sean	NP
Meara	John Gerard	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Mehra	Pushkar	DMD
Meier	Tiffany	MD
Mello	Bridget	NP
Menzin	Eleanor	MD
Mercier	Erika	MD
Metzger	Eran	MD
Meyer	Jennifer	MD
Michaels	Robert	MD
Micheli	Lyle	MD
Michl	Emma	NP
Milam	Bradley	MD
Milewski	Matthew	MD
Miley	Gerald	MD
Miller	Michael	MD
Miller	Samuel	MD
Miller	Leonard	MD
Miller	David	MD
Millis	Michael	MD
Mistretta	Megan	NP
Mitchell	Regina	MD
Mitchell	Phoebe	MD
Mo	Michelle	MD
Mobassaleh	Munir	MD
Modi	Biren	MD
Moffitt	Kristin	MD
Mogollon	Andres	MD
Mohammed	Somala	MD
Mooney	David	MD
Moore	Omar	MD
Morinigo	Raul	MD
Morrison	Tierney	MD
Moufawad El Achkar	Christelle	MD
Mullen	Mary	MD
Mullen	Mariah	PA
Murphy	Stephen	MD
Murphy	Terrance	MD
Murray	Kerri	PA
Muscanell	Rebecca	MD
Nadelson	Adam	MD
Nahm	Frederick	MD
Najamuddin	Sadia	DO
Nakamura	Mari	MD, MPH
Nandivada	Prathima	MD
Nasser	Samer	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Nastasio	Silvia	MD
Nellore	Malleeswari	MD
Nelson	Caleb	MD
Nesbit	Carleigh	DO
Ng	Man Wai	DDS, MPH
Nguyen	Alan	MD
Nicolas Frank	Camille	MD
Nikpoor	Borzoo	MD
Nir	Reuth	MD
Nitschmann	Caroline	MD
Norris	Joshua	MD
Norris	Donna	MD
Northam	Weston	MD
Nuss	Roger	MD
O'Connor	Daniel	MD
O'Donnell Luria	Anne	MD
Ohlms	Laurie	MD
Oke	Isdin	MD
Okurowski	Lee	MD, MPH
O'Leary	Edward	MD
Olsen	Kellie	NP, DNP
Olson	Heather	MD
Omorodion	Jacklyn	MD
Ottamasathien	Siam	MD
Orgill	Dennis	MD
Orkaby	Ariela	MD
Osborn	Timothy	MD, DDS
Oviedo	Jaime	MD
Padua	Horacio	MD
Paltiel	Harriet	MD
Pandolfo	Josephine	DMD
Papadakis	Konstantinos	MD
Parad	Richard	MD
Parangi	Sareh	MD
Patel	Archana	MD, MPH, MSc
Patel	Heer	NP
Peace	Nicole	NP
Pearl	Phillip	MD
Pearlson	Yale	MD
Perez-Rossello	Jeannette	MD
Perkins	Julia	NP
Perkins	Nicole	NP
Perrone	Olivia	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Peters	Melinda	MD
Peters	Jurriaan	MD
Pettinato	Paul	MD
Philips	Binu	MD
Picker	Jonathan	MD
Pincus	Michael	DO
Pineda	Dan	MD
Pinto	Anna	MD
Piper-Vallillo	Andrew	MD
Platt	Craig	MD
Pollock	Nira	MD, PhD
Porter	Douglas	MD
Powell	Andrew	MD
Power	Elyssa	NP
Prabhu	Sanjay	MD
Prakash	Ashwin	MD
Prasanna	Mrinalini	MD
Price	Dana	MD
Priebe	Gregory	MD
Proctor	Mark	MD
Puder	Mark	MD, PhD
Pugi	Jakob	MD
Qureshi	Abrar	MD
Rabinowitz	Elliot	MD
Rahbar	Reza	MD
Rainville	Riley	PA
Rajagopalan	Supraja	MD
Rakoff-Nahoum	Seth	MD
Ramadan	Hadi	MD
Ramadan	Amira	MD
Rameh	Vanessa	MD
Raney	Andrea	NP
Rangel	Shawn	MD
Ranjeva	Sylvia	MD, PhD
Rao	Supriya	MD
Ratey	John	MD
Rathod	Rahul	MD, MBA
Reddy	Madhuri	MD
Reed	Helen	MD
Regan	Brian	DO
Reichheld	James	MD
Reichle	Ralph	MD
Reichling	Jacques	MD
Reierson	Britta	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Reiley	Luz	MD
Renthal	Nora	MD
Reshef	Edith	MD
Resnick	Cory	MD, DMD
Ress	Richard	MD
Restrepo	Angela	MD
Reuter	Susan	MD
Reynolds	Matthew	MD, MSc
Rhodes-Kropf	Jennifer	MD
Richardson	Michael	MD
Richey	Patricia	MD
Rispoli	Joanne	MD
Rivkin	Michael	MD
Robbel	Courtney	MD
Roberts	Stephanie	MD
Roberts	Alyssa	NP
Roberts Kenney	Amy	MD
Robertson	Richard	MD
Robles	Liliana	MD
Robson	Caroline	MD
Rodan	Lance	MD
Rodig	Nancy	MD
Rodriguez	Vithya	MD
Rogers-Vizena	Carolyn	MD
Ronai	Christina	MD
Rosenberg	Abby	MD, MSc
Rosenberg	Emily	DDS
Rosenthal	Jonathan	MD
Rotenberg	Alexander	MD, PhD
Rottenberg	Elissa	MD
Rubinstein	Eitan	MD
Rudman	Carole	NP
Rufo	Paul	MD
Ruiz	Jessica	MD
Ruiz-Gutierrez	Melisa	MD, PhD
Ryan	Amy	MD
Ryniec	Jessica	MD
Sabacinski	Kenneth	MD
Sabharwal	Sabina	MD
Sacharow	Stephanie	MD
Sacks	Andrea	NP
Sadrzadeh	Hossein	MD
Sahin	Mustafa	MD, PhD
Saillant	Meredith	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Saleeb	Susan	MD
Salerno	Colby	DO
Salomons	Howard	MD
Salzman	Carl	MD
Sanan	Akshay	MD
Sandler	Courtney	MD
Sandora	Thomas	MD
Sankaran	Vijay	MD
Sasaki	Nao	MD
Sauro	James	PA, PT
Savage	Timothy	MD
Savage	Margaret	MD
Sayre	Kelly	MD, DMD
Schenone Giugni	Claudio	MD
Schidlow	David	MD
Schlegel	Sarah	MD, MS
Schott	Trevor	MD
See	Pokmeng	MD
Sehra	Shiv	MD
Seidler	Emily	MD
Seitz	Jerome	MD
Sen-Gupta	Indranil	MD
Settel	Kenneth	MD
Setton	Matan	MD
Sganga	Danielle	MD
Shad	Asfa	DO
Shah	Sandhya	MD
Shah	Ankoor	MD
Shah	Tishi	MD
Shah	Sachin	MD
Shamshirsaz	Alireza	MD
Shannahan	Sarah	MD
Shapira	Amit	PhD
Shapiro	Steven	MD
Shapiro	Cole	MD
Sharma	Tanvi	MD
Sharp	John	MD
Shearer	Aiden	MD, PhD
Shearer	Katherine	MD
Sheils	Catherine	MD
Sherman	Gilad	MD
Shi	Sandra	MD, MPH
Shimamura	Akiko	MD
Shlosman	Natalie	DMD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Shore	Benjamin	MD
Shrock	Christine	MD
Shuster	Matthew	MD
Sidhom	Samy	MD
Siegel	Steven	MD
Silverman	Kenneth	MD
Silverstein	Jared	MD
Silvester	Jocelyn	MD
Simonson	Donald	MD
Singh	Tajinder	MD, MSc
Singh	Michael	MD
Slye	Kurt	MD
Smalley	Robert	MD
Smalley	Julia	NP
Smith	Bennett	MD
Smith	Jonathan	MD
Smith	Jessica	MD
Smith	Edward	MD
Smith	Eric	MD
Smith	Vincent	MD
Smotrich	Gary	MD
Smyth	Elaine	DDS
Snaman	Jennifer	MD
Snyder	Brian	MD, PhD
Softness	Kenneth	MD
Somers	Michael	MD
Sonawalla	Ambreen	MD
Song	Dana	MD
Song	Fei	MD
Sosa Soto	Giordano	MD
Soto-Rivera	Carmen	MD
Soul	Janet	MD
Soule	Michael	MD
Spar	Myles	MD
Spencer	Samantha	MD
Spencer	Dennis	MD, PhD
Sperling	Scott	MD
Sperotto	Francesca	MD
Spindel	Chelsea	NP
Spingarn	Roger	MD, MPH
Srinivasa	Payal	MD
Srivatsa	Abhinash	MD, MBBS
Stacey	Mary	NP
Stefater-Richards	Margaret	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Stein	Deborah	MD
Steinberg	Lon	MD
Stephen	Jacqueline	MD
Stern	Jessica	MD
Stone	Andrew	MD
Stone	Scellig	MD, PhD
Stowe	Robert	MD
Stredny	Coral	MD
Sulyanto	Rosalyn	DMD
Sweeney Marso	Kristin	DMD
Sweeny	Katherine	MD
Sweet	Erin	NP
Switzer	Bradley	MD
Syverson	Erin	MD
Szeto	Winnie	MD
Taghinia	Amir	MD
Tahir	Syed	MD
Taitelbaum	Greta	MD
Takeoka	Masanori	MD
Tan	Wen-Hann	MD
Tan	Jennifer	MD
Tandon	Vickram	MD
Taneja	Ekta	MD
Tanner	Adriana	MD
Tannyhill	Richard	DDS, MD
Tarkan	Joshua	MD
Taylor	Alison	OD, MS
Tchong	Leo	MD
Teele	Sarah	MD
Thaker	Hatim	MD
Thatai	Lata	MD
Thatte	Nikhil	MD
Theodore	George	MD
Thiagarajah	Jay	MD
Thomas	George	MD, PhD
Thompson	Julie	DSc, PA
Thurmond	Kimberly	DPM
Tilson	Richard	MD
Tivnan	Patrick	MD
Toraldo	Gianluca	MD, PhD
Towery	Heather	MD
Tracy	Molly	MD
Traum	Avram	MD
Tremblay	Elise	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Tremmel	Joseph	PA
Triedman	John	MD
Triffletti	Philip	MD, MSc
Trowbridge	Sara	MD
Trubilla	Susan	MD
Tsai	Andy	MD, PhD
Tsay	John	MD
Tschirhart	Evan	MD
Tsuboyama	Melissa	MD
Tuck	Jaclyn	MD
Tung	Eric	MD
Turple	Zachary	OD, MSc
Tworetzky	Wayne	MD
Tyree	Griffin	MD
Ullman	Sonal	MD
Ullrich	Christina	MD
Umeh	Chizoba	MD
Upadhyay	Jagriti	MD
Urion	David	MD
Vaccaro	Bernardino	MD
Valdez Arroyo	Sherley	MD
Valente	Anne	MD
Valente	Anne	MD
Valenti	Erin	MD
Valme	Gueldine	NP
Van Dam	Steven	MD
Vanderveen	Deborah	MD
Varghese	Alex	MD
Varma	Malvika	MD
Vaughan-Malloy	Ana	MD, MPH
Venesy	David	MD
Venturelli	Nicholas	MD
Verhave	Menno	MD
Vernacchio	Louis	MD, MSc
Vert	Joshua	DDS
Vidal	Samuel	MD
Vidan	Erez	MD
Vieira	Brittany	MD
Vilk	Emily	NP
Visner	Gary	DO
Vogt	Nicholas	MD, PhD
Voltaire	Cassandre	DO
Voss	Stephan	MD, PhD
Vu	Stephanie	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Vuillermin	Carley	MD
Walsh	Christopher	MD
Walters	Michele	MD
Wang	Hsin-Hsiao	MD
Ward	Harry	MD
Ward	Valerie	MD, MPH
Wardell	Hanna	MD
Warf	Benjamin	MD
Warrenski	Joan	MD
Wassner	Ari	MD
Watters	Karen	MD
Weaver	Susan	MD, MPH
Wehrman	Andrew	MD
Weil	Brent	MD
Weinstein	Cheryl	PhD
Weintraub	Andrew	MD
Weir	Dascha	MD
Wessels	Michael	MD
White	Andrew	MD
Whitman	Mary	MD
Whittemore	Kenneth	MD, MSc
Williams	Ryan	MD
Williams	David	MD
Wilson	Julia	DNP, MSN, RN
Wiltrot	Kimberly	MD
Winant	Abbey	MD
Winters	Thomas	MD
Winzelberg	Gary	MD, MPH
Wise	Allison	MD
Wojcik	Monica	MD
Wolfsdorf	Joseph	MD
Wolkow	Natalie	MD, PhD
Wong	Monera	MD
Woo	Tsung-Ung	MD
Wright	Kristen	MD
Wu	Carolyn	MD
Wu	Allison	MD
Wu	Martha	MD
Wuerz	Thomas	MD
Xenakis	Lauren	NP
Xu	Rena	MD
Yang	Edward	MD
Yarlagadda	Bharat	MD

Nom de famille du fournisseur	Prénom du fournisseur	
Yasuda	Jessica Lacy	MD
Yen	Yi-Meng	MD
Yeung	Albert	MD
Yin	Paul	MD
Yin	Suellen	MD
Yoon	Michael	MD
Young	Gregory	MD
Young Poussaint	Tina	MD
Yu	Jane	MD
Yu	Richard	MD
Zalieckas	Jill	MD
Zamore	Richard	MD
Zandman	Shana	MD
Zapolin	Bonnie	NP
Zarwan	Corrine	MD
Zendejas-Mummert	Benjamin	MD
Zeve	Daniel	MD, PhD
Zhang	Mengqi	MD
Zhu	Jia	MD
Zielonka	Benjamin	MD

Mise à jour en 10/2025

Annexe 6

Accès Public aux Documents

L'information sur la politique d'Assistance Financière du BIDMC, le Résumé en Langage Clair, la Demande d'Assistance Financière, la Demande d'Aide en cas de Difficultés Médicales et la Politique de Crédit et de Recouvrement du BIDMC sera disponible gratuitement aux patients et à la communauté servie par le BIDMC, et ce, à travers une variété de ressources, sans aucun frais.

1. Les patients et les Garants peuvent demander des copies de tous les documents relatifs à l'Assistance Financière, au Crédit et au Recouvrement, et peuvent demander de l'aide pour remplir les demandes d'Assistance Financière et de Difficultés Médicales, par téléphone, par courrier ou en personne au :

BIDMC
Unité du Conseil Financier
East Campus/Rabb
Room 111
Boston, MA 02215
617-667-5661

2. Les patients et les Garants peuvent télécharger des copies de tous les documents relatifs à l'Assistance Financière et à la Politique de Crédit et de Recouvrement sur le site Web public du BIDMC:
bidmc.org/financialassistance

- La politique d'Assistance Financière, le Résumé en Langage Simple, la Demande d'Assistance Financière, la Demande d'Aide Médicale et la Politique de Crédit et de Recouvrement seront traduits dans toute langue dont la langue maternelle est la langue de travail de 1 000 personnes ou 5 % des résidents dans la communauté servie par le BIDMC

Le BIDMC a affiché des avis (pancartes) de disponibilité de l'Assistance Financière tel que décrit dans cette politique :

1. dans les admissions générales, aux accès des patients, aux aires d'attente et d'inscription, incluant, pour éviter tout doute, à l'aire d'attente et d'inscription du service d'urgence ;
2. dans les airs d'attente et d'inscription ou l'équivalent dans les établissements autorisés hors de l'hôpital ; et
3. dans les airs des conseillers financiers des patients.

Les panneaux affichés sont bien visibles (8,5 po x 11 po) et lisibles pour les patients qui visitent ces endroits. Les signes se lisent :

AVIS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

Le Centre Médical offre une variété de programmes d'Assistance Financière aux patients admissibles. Pour savoir si vous êtes éligible à recevoir de l'aide pour payer vos factures d'hôpital, veuillez visiter notre bureau de consultation financière au 1er étage de l'édifice Rabb ou composer le 617-667-5661 pour obtenir des renseignements sur les divers programmes et leur disponibilité.

Historique de la politique

Date	Action
Septembre 2016	Politique approuvée par le Conseil d'Administration
Août 2019	Révision de la politique approuvée par BILH EVP/CFO et BIDMC Trésorier du Conseil en tant qu'Organisme autorisé par le Conseil
Août 2020	Révision de la politique approuvée par BILH EVP/CFO et BIDMC Trésorier du Conseil en tant qu'Organisme autorisé par le Conseil
Avril 2024	Révision de la politique approuvée par BILH EVP/CFO et BIDMC Trésorier du Conseil en tant qu'Organisme autorisé par le Conseil
